



Le lynx dans le sud du massif Central

Par Christian Nappée
avec la collaboration
de Patrick Therey

La photographie, la télévision et tout ce qui véhicule des images font que la plupart des gens savent aujourd'hui identifier d'un coup d'œil certains animaux qu'ils ne verront sans doute jamais « en vrai » sauf à y consacrer un temps considérable dans des zones reculées ou, ce qui est plus facile, à se rendre dans des parcs zoologiques. Le lynx fait partie de ces animaux assez bien inscrits dans la mémoire visuelle de nos contemporains sans qu'ils n'aient jamais eu l'occasion de le voir dans la nature. Il en allait certainement autrement avant que la photo ne répande son image.

Les observateurs occasionnels de cet animal avaient probablement beaucoup de difficultés à relier leurs observations aux noms proposés par le vocable local. Et cela d'autant plus que ces noms, « loup-cervier » ou « chat-loup », par exemple, étaient ambigus car empreints d'une confusion avec le loup ou le chat sauvage. Ceci explique peut-être, en partie, le fait que l'on ait très peu d'indications sur la présence historique du lynx dans le massif Central, comme dans bien d'autres régions de notre pays.

Dans son *Essai sur l'Histoire Naturelle du Lynx* paru en 1930, Lavauden remarque bien cette rareté des mentions historiques en écrivant que cet animal « qui a tout ce qu'il faut pour exciter l'intérêt, pour attirer et pour retenir l'attention (...) a été au contraire complètement méconnu. Il est demeuré pour ainsi dire ignoré des populations qui vivaient à son contact ».

Lavauden cite toutefois deux auteurs mentionnant le lynx comme présent dans le massif Central au XVIII^e siècle : l'abbé A. Delarbre qui le signale en 1798 dans son *Essai Zoologique sur la Ci-devant Province d'Auvergne* et Magné de Marolles qui, dans son édition de 1836 sur *La chasse au fusil* rappelle cette présence du lynx en Auvergne au siècle précédent.

Lavauden fait état de deux captures réalisées au XIX^e siècle dans le massif Central : un individu tué en Haute-Loire en 1822 dans les bois de St Pierre Eynac et un autre sur le mont Lozère en 1875 près de Génolhac à la limite des départements Gard et Lozère. Ces deux exemplaires naturalisés existent encore, l'un au musée du Puy, l'autre au musée de Nîmes.

Ernest Olivier, dans sa *Faune de l'Allier* publiée à Moulins en 1898, mentionne plusieurs captures dans le nord du massif Central. Il rapporte, par exemple, la capture de deux individus la même année en 1853 : le premier, un jeune individu pesant 9kg, dans l'Allier sur la montagne Bourbonnaise

près de Montoncel, le second, un adulte, dans le Puy-de-Dôme au bord de l'Allier, au niveau de Maringues. Un peu plus tard, au cours de l'hiver 1865, un lynx de 30 kg est tué à la chasse par temps de neige dans les monts de la Madeleine au sud-est de l'Allier.

Au cours du XX^{ème} siècle et jusqu'à 2012 (année de la première observation validée par l'ONCFS), le lynx est considéré comme absent du massif Central.

A y regarder de plus près, les choses ne sont pas si simples. Il faut alors considérer deux intervalles de temps ; l'un couvre une longue période s'étendant du début du siècle jusqu'au milieu des années 70 et je choisis l'année 1974 comme terme de cette première période car il s'agit de l'année au cours de laquelle apparaît, dans le Jura français, le premier lynx transfuge de Suisse où l'espèce a été réintroduite avec le lâcher d'une quinzaine d'individus entre 1970 et 1976 ; l'autre s'étend de 1974 à 2013 compris.

Indices de présences du lynx dans le massif Central de 1900 à 1974

Un indice que l'on peut qualifier de sérieux est validé par un élément matériel.

Il y a quelques années, un de mes amis naturalistes a eu la surprise de trouver sur le Web une offre concernant une peau de lynx que sa propriétaire mettait en vente en précisant que l'animal avait été tué à la chasse dans le sud de la Haute-Loire par son beau-père dans les années 30. Mon ami a acheté cette peau en pensant qu'il n'enfreignait pas la loi puisque la protection de l'espèce était bien postérieure à l'époque présumée de la capture.

J'ai eu connaissance, par ailleurs, de trois autres indices, bien ténus ceux-là. L'un provient d'un numéro du *Chasseur Français*

datant de 1938. Le rédacteur d'un article sur le lynx rapporte qu'« *En décembre 1935, tous les journaux du centre de la France signalaient la capture d'un lynx dans le département de l'Allier. Renseignements pris, il s'agissait d'une genette.* » Ce genre de méprise se produit encore de nos jours et un vulgaire matou peut selon sa couleur se transformer en panthère noire ou en puma dans l'imagination de son observateur... pour le plus grand bonheur du journaliste aux oreilles duquel la nouvelle parviendra. Mais si l'apparition d'un prétendu fauve dans notre environnement domestiqué trouve toujours son écho dans les médias, c'est peut-être parfois plus pour rire de ceux qui ont cru voir la bête que pour rendre compte de la réalité des faits. Une recherche dans les collections de journaux de cette époque montrerait peut-être que pour mettre les rieurs de son côté, le *Chasseur Français* a bien facilement fait endosser la peau du lynx par une malheureuse genette.

Un autre indice vient du magazine mensuel aujourd'hui disparu *La Vie des Bêtes*. Dans un numéro de la fin des années soixante, le journaliste naturaliste Roby cite le témoignage d'habitants de La feuillade-en-Vézie, dans le Cantal, qui auraient vu un lynx vers 1964-1965 dans les forêts du voisinage. Roby connaissait bien la faune et, en tant que journaliste, était capable de faire la distinction entre témoignage sérieux et fantaisiste.

Un troisième indice nécessiterait lui aussi une recherche dans les archives d'un journal (*Midi Libre*) pour retrouver le texte précis qui date de 1970 ou 1971. Gérard Ménatory, lui aussi écrivain-naturaliste et responsable de l'agence lozérienne de ce journal, signalait dans son éditorial local *Le Billet Lozérien* l'observation faite à l'époque d'un félin identifié comme étant un lynx par des habitants de Lahondès des Bois, un hameau situé en bordure du massif forestier de Mercoire, au nord-est de la Lozère.

Un de mes correspondants du nord-est de la Lozère m'affirme tenir d'un vieux chasseur de sa commune que le lynx aurait été présent peu avant la deuxième guerre mondiale dans les forêts limitrophes de Lozère et de Haute-Loire entre gorges de l'Allier et Margeride...

S'il y a eu présence de lynx au XX^{ème} siècle dans le massif Central avant 1974, l'explication la plus vraisemblable serait qu'il s'agissait d'individus erratiques issus des populations alpines ou pyrénéennes elles-mêmes en cours d'extinction et sans doute plus exposées au risque d'éclatement et de dispersion à longue distance. L'hypothèse du maintien d'une population locale représentée par un nombre très réduit d'individus et ayant perduré à l'état cryptique pendant des décennies ne peut être exclue mais semble très peu probable.

Indices de présence récents : période 1974 à 2013

Si l'on excepte une rumeur selon laquelle un lynx aurait été tué à la chasse en 1974 dans le nord du Gard non loin de Bessèges, ce n'est qu'à partir de 1980 qu'il faut noter des observations récurrentes de lynx dans le massif Central.

Moitié nord du massif Central

Au nord du massif Central, c'est à dire assez loin de notre zone d'enquête, une douzaine de témoignages recueillis plaident fortement pour la réapparition du lynx au cours des 20 dernières années.

- En Corrèze, à l'automne en 2000 puis vers 2006-2007 dans le parc naturel régional de Millevaches.
- Dans le Cantal, en 2003 puis en 2005 et 2007.
- Dans le Puy-de-Dôme et la Loire, plus précisément dans les monts du Forez, cinq observations, dont au moins une faite par un



professionnel absolument digne de foi, me sont connues entre juin 2003 et mars 2008.

Moitié sud du massif Central

Au sud du massif Central, Patrick Therey et moi-même avons recueilli soit par enquête auprès de naturalistes, de forestiers ou de chasseurs soit en consultant les fiches du réseau Grand Carnivores de l'ONCFS, une centaine de témoignages sur la période 1974-2013 en Ardèche, Gard, Haute-Loire, Lozère et Aveyron. Nous avons vérifié la plupart de ces témoignages en interrogeant les observateurs soit directement sur place soit, le plus souvent, par téléphone. La plupart de ces observateurs nous ont semblé fiables et les détails qu'ils apportaient à leurs observations nous ont d'autant plus convaincus de la réalité de cette présence.

Quelle est l'origine de ces lynx ?

Personnellement, j'évacue d'emblée la possibilité d'une réintroduction clandestine. En France, le transport, la détention et l'élevage d'animaux sauvages sont réglementés par des textes extrêmement restrictifs. Quelques parcs zoologiques détiennent des lynx dont l'origine, la reproduction et la mort doivent figurer dans un registre d'entrée et de sortie régulièrement contrôlé par les services de l'Etat. On imagine par ailleurs assez mal que des éleveurs clandestins puissent cacher à leur voisinage ce type d'installation et sa destination. Un élevage de félins n'est pas un élevage de poules ou de lapins ! Obtenir une reproduction en captivité est déjà un exploit. De toute façon, les lynx nés en captivité n'auraient pratiquement aucune chance de survivre dans la nature car, dépourvus de méfiance à l'égard de l'homme et ne sachant pas chasser, ils seraient rapidement détruits par les éleveurs dont ils menaceraient le cheptel.

Quant à l'éventualité de lâchers clandestins de lynx sauvages obtenus à l'étranger, c'est à dire en Europe centrale où existent des populations suffisamment fortes pour que des captures y soient techniquement possibles, ce type d'opération n'est pas à la portée d'un particulier. Pour être efficace, un tel projet nécessiterait une organisation complexe, lourde et surtout coûteuse se chiffrant probablement à chaque fois en dizaines de milliers d'euros.

Il y a en France un nombre non négligeable de protecteurs de la nature prêts à œuvrer pour redonner une place aux grands prédateurs mais on imagine difficilement que parmi eux certains soient, à la fois, assez fous, assez riches, assez persévérants, assez chanceux

aussi pour ne pas attirer la curiosité de leur entourage, déjouer les contrôles des différentes autorités et parvenir à leurs fins.

Trois hypothèses viennent alors à l'esprit pour expliquer cette présence :

Première hypothèse, la plus vraisemblable : il s'agirait de transfuges de la population encore très clairsemée existant dans l'est de

Pour les lynx du Jura, un corridor potentiel existe dans la vallée de la Saône sur une bande offrant une moindre discontinuité forestière entre le département du Jura, le nord de la Saône- et-Loire aux environs de Chalon-sur-Saône puis par la rive droite de la Saône vers les monts du Beaujolais auxquels font suite ceux du Lyonnais ouvrant la voie vers le Forez à l'ouest et les monts du Vivarais au sud. Cf carte ci-dessous.



notre pays entre Vosges et Alpes du Sud et résultant des opérations de réintroduction conduite en Suisse et dans les Vosges entre 1970 et 1993

Bien que sa propension à franchir de grandes distances d'une seule traite soit moindre que celle du loup, le lynx peut se déplacer sur des dizaines de kilomètres en quelques jours. En 1983, Boric, lâché dans les Vosges et suivi par radio-pistage, avait parcouru plus de 100 km en un mois (source ONCFS). Un autre exemple est celui d'un lynx lâché en Allemagne dans le Hartz. En quelques jours, cet individu a rejoint une forêt située en ligne droite à 80 km plus au sud-ouest en traversant plusieurs routes secondaires, une autoroute et des espaces défavorables parsemés d'agglomérations ou de vastes espaces agricoles (Herrmann § Klar cf *Actes du Symposium sur le Lynx*. Orléans octobre 2008).

Au sud de Lyon, les possibilités de franchissement de la vallée du Rhône entre les contreforts alpins et la bordure du massif Central sont moins favorables si l'on tient compte de la largeur du fleuve et de l'urbanisation à la fois plus dense et plus continue. La densité des voies de communication, routes, autoroutes et voies ferrées, renforce un peu plus l'obstacle. Pourtant, l'arrivée dans le massif Central de loups venant des Alpes du Sud dans les années 2000 suggèrent que le sillon rhodanien peut être franchi de temps à autre par des animaux en errance qui, une fois fourvoyés dans un espace hostile, sont autant poussés à aller de l'avant qu'à s'en retourner...

Deuxième hypothèse, moins vraisemblable celle-ci : il s'agirait des ultimes représentants d'une population autochtone suffisamment

réduite pour être passée inaperçue pendant la majeure partie du XXIème siècle quelque part dans le massif Central voire, ce qui serait moins improbable, dans l'est de la chaîne pyrénéenne où la présence de l'espèce à l'état cryptique jusqu'à nos jours n'est pas exclue.

Une troisième hypothèse, ayant, si on peut dire, le même degré d'improbabilité que la seconde, serait que ces lynx observés dans le massif Central sont, pour partie au moins, une forme métissée entre des survivants d'une population autochtone (Pyrénées ? massif Central?) et des transfuges de la néo-population issue des réintroductions en Suisse et en France.

Répartition des observations

On remarque, carte ci-dessous, que les observations sont très dispersées dans l'espace régional. A une ou deux exceptions près, elles ont été faites dans des zones où le recouvrement forestier est important. Si elles sont plus denses dans certains secteurs, il semble que cela corresponde aussi à une période donnée.

Est-ce à dire qu'il s'agirait des domaines

vitaux des mêmes individus se sédentarisant avant de disparaître sans être remplacés ?

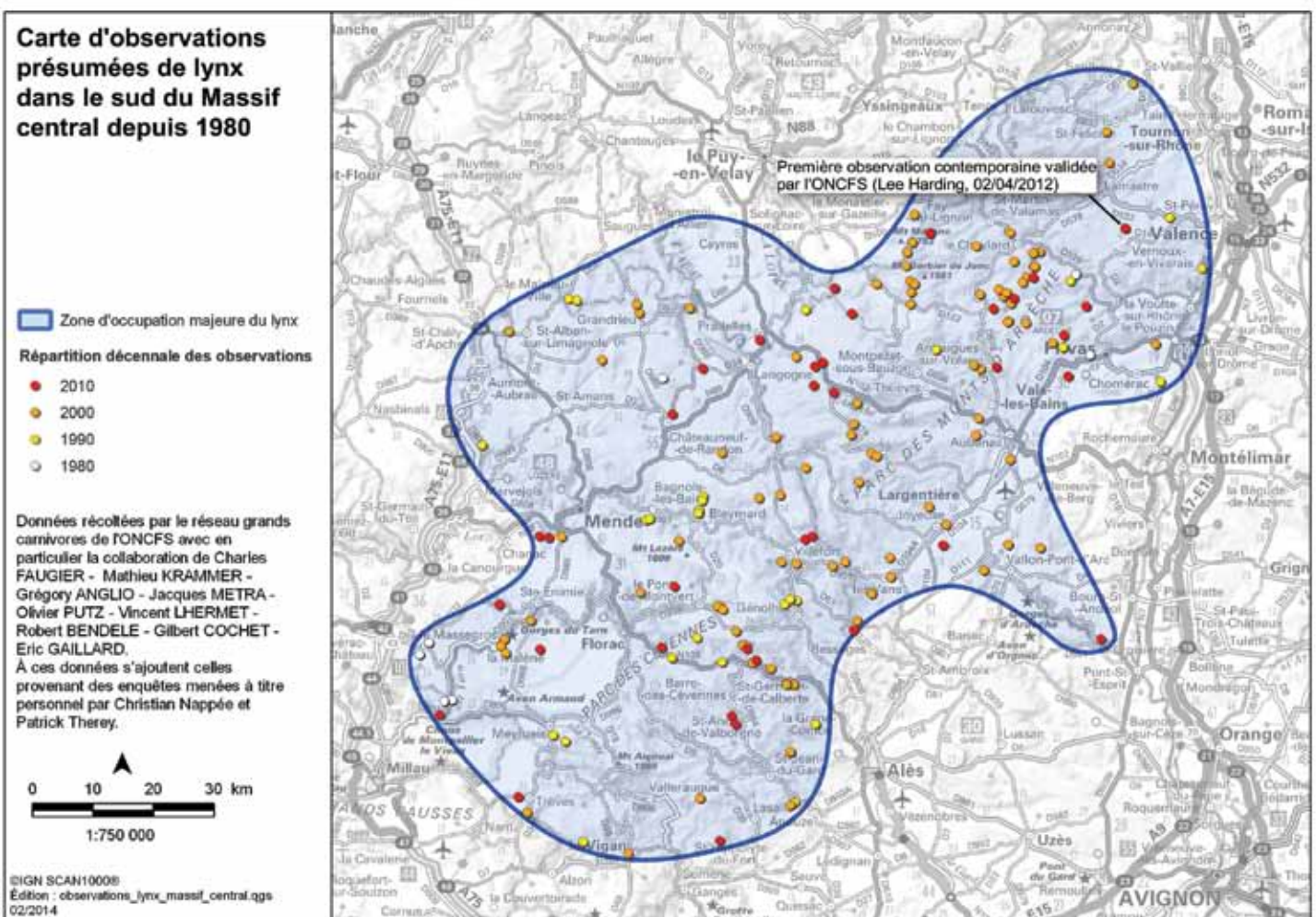
Peut-on parler de population ?

Ne serait-ce qu'à cause de la longévité potentielle de l'espèce (10 à 15 ans), il paraît évident que les observations faites sur une trentaine d'années se rapportent à des individus différents. Les observations faites, parfois quasi-simultanément, en des lieux très éloignés les uns des autres montrent, là aussi, que des individus peuvent être présents en même temps dans l'espace régional ; mais de là à parler de population, c'est à dire d'individus des deux sexes territorialisés et capables de se retrouver pour se reproduire... il y a un pas difficile à faire. Sur les 61 observations que j'ai répertoriées depuis 1980, deux seulement d'après leurs observateurs pouvaient se rapporter à des jeunes. La première faite en septembre 2009 dans l'est de Lozère sur la commune de Prévencières, une commune limitrophe avec l'Ardèche, se rapporte à deux individus de petite taille, vus ensemble et que leur observatrice a identifiés comme étant plutôt des jeunes. L'autre concernait un individu de petite taille vu à la Toussaint 2009 sur la commune de St Symphorien.

Quelle dynamique ?

Les observations recueillies l'ont été, surtout au début, sans véritable méthode, au contraire de ce que pourrait mettre en place, par exemple, un enquêteur professionnel répartissant sa pression d'enquête de façon systématique dans le temps, dans l'espace et en questionnant des groupes d'informateurs bien ciblés. Le temps passant, l'intérêt que Patrick Therey et moi avons porté à cette espèce a été connu par un cercle plus large de personnes s'intéressant à la faune sauvage. Cela a certainement accru nos chances de recueillir des observations, faites çà et là, d'animaux identifiés à tort ou à raison comme étant des lynx.

Ceci pour dire qu'en l'absence de véritable protocole qui aurait fixé en quelque sorte une même pression d'enquête pour chaque unité spatiale en une période donnée, il est difficile de savoir quelle a été la dynamique de cette « population » au cours des trois décennies passées. Mon sentiment personnel est que ces animaux ne parviennent pas à passer le cap d'un effectif extrêmement réduit. Autrement dit, si population il y a, je pense qu'elle est très vulnérable et très exposée à s'éteindre.



Que faut-il souhaiter ?

Que cette présence soit mieux prise en compte par les organismes concernés par la gestion de la faune, par l'ONCFS en particulier mais aussi par les fédérations départementales de chasseurs et les associations de protection de la nature. Il est vrai que l'observation faite fortuitement en Ardèche sur la commune de Châteauneuf-de-Vernoux le 2 avril 2012 par Lee Harding, un biologiste canadien spécialiste de ce type d'animal, a été validée par l'ONCFS. C'est un pas important fait pour reconnaître la présence de l'espèce car, jusqu'à présent, c'est la seule observation à avoir obtenu ce label. Certes, elle illustre le proverbe selon lequel nul n'est prophète en son pays, mais elle vient enfin donner un peu de crédibilité aux multiples autres observations de lynx faites par des gens crédibles mais hélas non équipés d'appareils photo au moment voulu pour détenir une preuve matérielle de leur rencontre.

Que des moyens soient mis en place pour récolter plus d'informations et surtout, le plus tôt possible, que le dispositif de veille existant (le réseau Grands Carnivores) soit développé ou aménagé afin d'exploiter aussi rapidement que possible toute rumeur de mort accidentelle ou moins accidentelle afin que des échantillons de tissus puissent enfin être récoltés.

A ma connaissance, aucun cadavre, aucune pièce osseuse (mis à part un crâne de lynx, inaccessible puisque braconné en Corrèze), aucune crotte, pas le moindre poil, permettant une analyse génétique n'ont à ce jour été récoltés.

En terme de conservation de la biodiversité, l'identité génétique de ces animaux serait très importante car il est évident que si par un hasard extraordinaire, il s'agissait d'individus ayant sauvé une partie du génome spécifique du lynx boréal ouest-européen, aujourd'hui considéré comme éteint, la préservation de cette forme prendrait une grande importance.

Que l'on communique mieux et plus en direction du public

Informé ou ne pas informé ?

Il est vrai que l'exemple donné dans le massif des Vosges est assez décourageant. La réintroduction du lynx y avait pourtant été préparée puis accompagnée par des campagnes d'informations sans égales !* Or il semble aujourd'hui que le tir illicite par les chasseurs soit l'explication la plus

vraisemblable de l'effondrement progressif de cette population.

* Je crois me rappeler qu'à l'époque un sondage réalisé par l'institut Louis Harris avait indiqué que 85 % des personnes interrogées approuvaient cette réintroduction.

Faut-il pour autant renoncer à informer, à expliquer, à convaincre les chasseurs que leur activité doit non seulement être en accord avec l'éthique de leur confrérie mais aussi être conforme à la volonté de la collectivité nationale ?

Il serait difficilement admissible que la démocratie soit mise en échec par une minorité. Il est vraisemblable que les chasseurs eux-mêmes dans leur majorité ne souscrivent pas à l'idée de pousser une population de prédateurs vers l'extinction pour se réserver un gibier qui deviendrait alors plus *res propriae* que *res nullius* contrairement à ce que le droit affirme en matière de faune sauvage.

La solidarité avec les éleveurs ne saurait passer par le renoncement

Quant aux éleveurs exposés au risque de dégâts sur leur bétail, je souscris complètement aux propos de Fabrice Nicolino dans le dernier numéro de *la Gazette* (n° 50 p.23) : ils doivent être assurés de la solidarité bienveillante de la collectivité nationale à leur égard. Cette solidarité se manifeste déjà par différentes mesures prises pour réduire les risques et indemniser les dommages.

Elle peut certainement se manifester de façon plus efficace, plus équitable, mais les éleveurs doivent admettre que l'opposition systématique de certains d'entre eux à un projet national s'inscrivant dans une vision mondiale de préservation de la biodiversité n'est démocratiquement pas acceptable.

Un plan lynx plus que jamais souhaitable

Des dispositions aussi précises que possible restent sans doute à élaborer et à appliquer dans des domaines très divers (scientifiques, techniques, administratifs, financiers et politiques) pour compléter les mesures existantes et garantir la conservation du lynx dans un consensus social que l'on est loin d'avoir actuellement malgré l'adhésion très majoritaire de nos concitoyens à la défense de cette part-là de la biodiversité.

Remerciements

Je remercie en particulier Patrick Therey non seulement pour m'avoir communiqué ses propres données recueillies depuis des années auprès de divers familiers du milieu

naturel régional mais aussi pour ses conseils et pour la relecture de ce texte. Merci également à Gilles Larosée et Christian Bouchardy pour avoir orienté ma quête de données historiques. Merci aussi aux multiples informateurs qui ont fait remonter les observations vers Patrick Therey, vers moi même ou vers le réseau Grand Carnivores. Merci donc, entre autres, à Grégory Anglio, Rémy Barraud, Robert Bendele, Franck Boudonat, Pierre Boutin, Gibert Cochet, Betty Covelli, Sylvie Coenders, Dominique Dauriat, Régis Descamps, Jeannot Bancelhon, Denis Bastide, Remi Destre (président de l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement qui m'a communiqué les observations recueillies par cette association), Charles Faugier, Gilles Fauré, Eric Gaillard, Patrick Gely, Serge Hugonnet, Mathieu Krammer, Pierre Lafforgue, Vincent Lhermet, Jacques Métral, Jean-Louis Pinna, Olivier Putz, Bernard Ricau, Gérard Sabadel, Eric Sourp, Emeric Sulmont. Et merci à Kisito Cendrier du SIG du parc national des Cévennes pour avoir rendu lisible une cartographie d'amateur.

Note de FERUS :

La présence du lynx dans le massif Central, au travers de cet article, apparaît comme une réalité. Malheureusement, scientifiquement, cela n'est pas encore démontré, faute d'indices de présence collectés irréfutables. Cela explique notamment la position officielle : l'Etat ne reconnaît que la présence d'un lynx entre 2010 et 2012 dans le Haut-Beaujolais (Rhône), à l'extrémité nord-est du massif Central, ainsi qu'une observation visuelle d'un lynx en 2012 en Ardèche (*Gazette* 45 p. 10).

FERUS invite l'ensemble de ses adhérents et sympathisants à continuer la remontée d'informations comme cela est fait depuis de nombreuses années. C'est grâce à vous que nous pourrions valider la présence de l'espèce si c'est le cas, afin de faire avancer sa protection.

(contact : anthony.ferus@gmail.com).

Cependant, nous avons pu nous apercevoir que le lynx est souvent confondu avec le chat forestier, le renard. L'observation d'une empreinte nécessite une analyse et des compétences particulières pour pouvoir valider si elle appartient bien au lynx.

FERUS suit l'hypothèse d'une dispersion depuis l'Est de la France. La mise en place d'un réseau de veille nous semble indispensable mais il semble prématuré de parler de population au vu des données scientifiques à notre disposition.